

Le Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN)

Créé dans sa forme actuelle par une Loi en 1886, confirmée par le décret de 1986, il assume des missions de **surveillance** des locaux scolaires, de **promotion** de l'enseignement public, de **liaison** et de **coordination** entre les divers partenaires de l'éducation : enseignants, parents, administrations et services.

Sa fonction s'étend à tout l'environnement scolaire; restauration, transports, CLAE... Il est **membre de droit du Conseil d'Ecole** et peut donner son avis sur tous les points débattus. A cette occasion il joue, le cas échéant, un rôle important d'**intermédiaire** et de **médiateur**. Il **impulse et encourage** des projets éducatifs comme, par exemple, les “ **les Ecoles qui Chantent** ” ou “ **les Ecoles Fleuries** ”. Il **participe à des enquêtes nationales** visant à informer le ministère sur des points susceptibles d'améliorations..

C'est un ami et un défenseur de l'Ecole de la République, garant de la laïcité et de la neutralité de cette institution.

Pour postuler:

Demander à Madame la Directrice ou à Monsieur le Directeur de l'école une fiche de candidature (que vous trouverez également ci-dessous) à adresser à

l'Union des DDEN 56 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse ou 2 rue d'Auch 31100 Toulouse

Candidature aux fonctions de Délégué Départemental De l'Education Nationale (DDEN)

NOM :

Prénom:

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Profession :

(éventuellement)

Services rendus à l'Education Nationale :

Activités éducatives, culturelles ou d'animation, accomplies en faveur des jeunes :

A :

Le :

Signature

Adresser votre candidature ;
2 rue d' Auch
ou 56 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse